



NOTE D'INFORMATION DESTINEE AUX INVESTISSEURS (LSFin / OSFin)

I. INTRODUCTION

La Suisse a adopté la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et son ordonnance d'application (OSFin). Elles sont entrées en vigueur le 1 janvier 2020.

Cette loi vise à réguler le marché financier, à renforcer la protection des investisseurs et à accroître la transparence en matière de produits financiers.

European Maritime Finance (Schweiz) AG (ci-après : « la Société ») est soumise à cette loi dans la mesure où elle est un fournisseur de services financiers au sens de la LSFin, active dans la commercialisation d'instruments financiers (« acquisition ou aliénation d'instruments financiers » selon la LSFin) pour une clientèle professionnelle et institutionnelle.

Cette brochure reflète l'état au 31.08.2024. Si le présent document venait à être modifié, la dernière version serait mise à disposition des investisseurs.

II. OBLIGATION D'INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PRESTATAIRE DE SERVICES FINANCIERS

A. Coordonnées, champ d'activité et régime de surveillance

La Société est une société de droit suisse enregistrée au Registre du commerce du Canton de Zug depuis le 03.06.2024.

La Société a son siège social et ses bureaux à Gotthardstrasse 26, 6300 Zug.

Ses coordonnées sont les suivantes : Zug

- Numéro de téléphone : +41 588 18 56
- Email : zug@maritimefinance.ch

Ses coordonnées sont les suivantes : Lausanne

- Numéro de téléphone : +41 588 03 41
- Email : contact@maritimefinance.ch

Les employés de la Société fournissant des services financiers sont enregistrés auprès du Registre des conseillers à la clientèle suivant :

- Nom : Association Romande des Intermédiaire Financiers (ARIF)
- Adresse : Rue de Rive 8, 1211 Genève 3
- Téléphone : +41 22 310 07 35

La Société fournit des services de commercialisation/distribution d'instruments financiers (« acquisition ou aliénation d'instruments financiers, selon la LSFin). En particulier, la Société distribue des fonds de placement collectifs étrangers. L'activité de la Société est exclusivement dirigée vers des investisseurs/clients professionnels et institutionnels au sens de la LSFin et la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Aucune activité n'est dirigée auprès de clients/investisseurs privés.



Les fonds de placements collectifs étrangers distribués par la Société bénéficient d'un représentant ainsi que d'un agent payeur Suisse en conformité avec la LPCC.

B. Procédure de médiation auprès d'un organe de médiation agréé par le Département Fédéral des Finances

Les prestataires de services financiers tel que la Société doivent être affiliés à un organe de médiation. Les litiges entre un prestataire de services financiers et un client peuvent ainsi être réglés par voie de médiation, qui n'exclue toutefois pas la voie de la procédure judiciaire. La procédure de médiation est équitable, rapide, impartiale et peu onéreuse pour le client, voire gratuite.

La Société est affiliée à l'organe de médiation suivant :

- Nom : Ombud Finance Suisse
- Adresse : 16 Boulevard des Tranchées, 1206 Genève
- Téléphone : +41 22 808 04 51

III. INFORMATIONS SUR LES RISQUES GÉNÉRAUX LIÉS AUX SERVICES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Information sur les risques

La Société offre des services financiers d'acquisition ou aliénation d'instruments financiers au sens de l'article 3 lettre c LSFIn. Par conséquent, le risque lié au service financier est intrinsèquement lié au risque du produit sous-jacent.

Les opérations sont exécutées par l'investisseur. La Société ne procède à aucune recommandation personnalisée. Les services de la Société ne sont pas constitutifs de conseil en investissement. Par conséquent, l'analyse des instruments financiers et des risques qu'ils comportent incombe donc exclusivement à l'investisseur.

En particulier, la Société n'effectue aucune vérification du caractère approprié ou de l'adéquation avant de fournir ce service. En d'autres termes, la Société n'établit pas de profil comprenant les informations relatives à l'investisseur (connaissance et expérience des services financiers/instruments financiers, objectif de placement, situation patrimoniale).

Il appartiendra en particulier à l'investisseur de s'informer sur les risques, par exemple en consultant la documentation des produits (en particulier le prospectus et/ou la fiche d'information de base ou autre documentation équivalente, par exemple KID-PRIIPS).

Les transactions sur instruments financiers sont associées à des opportunités et à des risques. Les risques spécifiques inhérents aux instruments financiers proposés sont décrits dans la brochure de l'ASB " Risques inhérents au commerce d'instruments financiers" gratuitement



disponible ici: <https://www.swissbanking.ch/fr/telechargements>. Nous invitons les investisseurs à lire attentivement ladite brochure et nous restons à disposition pour répondre à toute question.

B. L'offre de marché prise en considération

L'offre de marché prise en compte dans la sélection des instruments financiers ne couvre que les instruments financiers gérés/administrés par des sociétés appartenant au même groupe que la Société.

C. Gestion des conflits d'intérêts et rémunération

Conformément à la LSFIn, La Société a mis en place une procédure interne pour éviter les conflits d'intérêts qui pourraient survenir lors de la fourniture de nos services.

Il a été établi que la Société ne distribue que des produits étant gérés/administrés par des Sociétés du groupe. De ce fait, la Société ne propose pas de produits analogues administrés par des tiers et n'offre ainsi pas d'alternative d'investissements.

Par définition, la Société se trouve dans une situation de conflits d'intérêts et les investisseurs comprennent que le rôle de la Société est limité à celui de distributeur des produits en question.

La rémunération de la Société est uniquement constituée d'honoraires de distribution, lesquels sont décrits dans la documentation produits à disposition des investisseurs. Nous revoyons en particulier à la rubrique "composition des coûts" et "frais d'acquisition" des documents d'informations clés "KID" des produits commercialisés.

L'investisseur est conscient que ces montants constituent l'unique rémunération de la Société en relation avec le service financier rendu. Par conséquent, il renonce expressément à toute prétention à l'égard de la Société et accepte que ces montants lui restent intégralement dus.

Note d'information émise par la Société en date du 31.08.2024